

Procès-Verbal

Séance du 24 Mai 2024

L'an 2024 et le 24 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-des-Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. DURAND Etienne, Maire.

Présents : M. DURAND Etienne, Maire, Mmes : BRANSARD Marie-Claire, DENIS Christelle, GALLIENNE Josette, GALLIOT Marie-Ange, MOREIRA Nathalie, MM : CHAMBRIN Hugues, GITTON Romain, LEMAIN Bastien, MARIE Philippe, SAJOT Benoît

Excusés avant donné procuration : M. GUILLEMEAU Aurélien à M. SAJOT Benoît,
M. TRAMUNT Yannick à Mme GALLIENNE Josette

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

Date de la convocation : 17/05/2024

Date d'affichage : 17/05/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond
le : 29/05/2024

et publication ou notification
du : 29/05/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREIRA Nathalie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Travaux Eclairage Public – SDE 18 : Armoire AD (les deux lotissements et route de Barantheaume) – 2024_012
- Travaux Eclairage Public – SDE 18 : Montereau – 2024_013
- Fonds de solidarité pour le logement – 2024_014
- Travaux des huisseries Mairie et Agence Postale – 2024_015
- Travaux des huisseries des deux logements communaux – 2024_016
- Renouvellement de la Convention pour l'Agence Postale Communale – 2024_017

En préalable de la réunion, Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Travaux éclairage public – SDE 18 – Montereau ». La proposition est validée à l'unanimité du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024

Chaque membre du conseil municipal a reçu par message électronique le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024.

Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Travaux Eclairage Public - SDE 18 : Armoire AD (les deux lotissements et route de Barantheaume) réf : 2024_012

Monsieur le Maire présente le devis pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public sur les deux lotissements et la route de Barantheaume : passage en LED Armoire AD.

Le coût global des travaux est évalué à 34 172.88 € HT

La participation financière est calculée comme suit :

- Prise en charge par le SDE (50 %) : 17 086.44 € HT
- Participation commune (50 %) : 17 086.44 € HT

Une subvention complémentaire est sollicitée par le SDE 18 auprès du Pays Berry Saint Amandois.

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel.

Travaux Eclairage Public - SDE 18 : Montereau réf : 2024_013

Monsieur le Maire présente le devis pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public sur Montereau : recensement – géoréférencement et rénovation point isolé.

Il correspond à un point d'éclairage qui n'était pas identifié par le SDE 18 lors du passage en LED récent du secteur de Montereau.

Le coût global des travaux est évalué à 1 115.15 € HT

La participation financière est calculée comme suit :

- Prise en charge par le SDE (50 %) : 557.58 € HT
- Participation commune (50 %) : 557.58 € HT

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel.

Fonds de solidarité pour le logement réf : 2024_014

Monsieur le maire rappelle qu'une convention pluriannuelle relative à la contribution financière de la commune au fonds de solidarité logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes a été signée le 13 novembre 2020 avec le conseil départemental.

Par courrier du 21 mars 2024, le conseil départemental demande de fixer le montant de la participation pour 2024 et sa répartition éventuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe le montant de l'aide à 700 € pour l'année 2024, sans répartition prédéfinie.

Travaux des huisseries Mairie et Agence Postale réf : 2024_015

Monsieur le Maire présente le dossier de rénovation des huisseries de la mairie et de l'agence postale.

Il porte sur le remplacement des portes et fenêtre en simple vitrage et fortement déperditifs tel que préconisé par le rapport du Conseil en Energie Partagé du SDE 18. Sont concernés trois portes en façade de la mairie et la fenêtre de l'agence postale.

Des devis ont été demandés à trois entreprises de la région : AFD, SARL Menuiserie Aubailly et Espace Privilège, avec des variantes sur les matériaux en aluminium, PVC ou bois. Ces devis ont été analysés avec les adjoints et présentés en commission communale des travaux du 22 avril, complétés et amendés.

Suite à ce travail de préparation, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la SARL Menuiserie Aubailly avec les portes en matériau Bois et la fenêtre de l'agence postale en PVC pour un montant de 16 991.90 € TTC. Ces travaux ont été inscrits dans le budget 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité de retenir le devis de la SARL Menuiserie Aubailly pour un montant de 16 991.90 € TTC.

Travaux des huisseries de deux logements communaux réf : 2024_016

Monsieur le Maire présente le dossier de rénovation des huisseries des deux logements communaux situés au 35 et 37 Place de l'Eglise.

Il porte sur le remplacement de toutes les portes, fenêtres et volets de ces logements, dans un état vétuste. Sont concernées deux portes d'entrée, quatre portes-fenêtres et dix fenêtres.

Des devis ont été demandés à trois entreprises de la région : AFD, SARL Menuiserie Aubailly et Espace Privilège, avec des variantes sur les matériaux en aluminium et en PVC. Ces devis ont été analysés avec les adjoints et présentés en commission communale des travaux du 22 avril, complétés et amendés.

Suite à ce travail de préparation, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société AFD avec les fenêtres et portes-fenêtres en PVC, et les portes d'entrée en aluminium, pour un montant de 37 058.47 € TTC. Ces travaux ont été inscrits dans le budget 2024. Le Pays Berry Saint Amandois a été sollicité pour obtenir une subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise AFD pour un montant de 37 058.47 € TTC.

Renouvellement de la Convention pour l'Agence Postale Communale réf : 2024_017

La convention relative à l'organisation d'une agence postale communale (APC) à la mairie de Saint-Germain-des-Bois, signée le 1^{er} novembre 2005 pour une durée de 9 ans, peut être reconduite une fois par tacite reconduction. Elle arrive à son terme le 8 novembre 2024, après une prolongation d'un an.

Cette convention a été établie à partir d'un modèle de convention rédigé conjointement par La Poste et l'Association des Maire de France en 2011. Ces derniers ont décidé de mettre à jour ce modèle de convention afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers et des territoires.

Celle-ci prévoit notamment :

- Une durée de convention assouplie : la convention est librement fixée entre 1 et 9 ans. Elle n'est plus tacitement renouvelable.
- Une accessibilité horaire minimum : les APC s'engagent à proposer au public un service postal au minimum de 12 heures par semaine.

La convention arrivant à son terme, il convient de procéder à son renouvellement.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce partenariat suivant les modalités suivantes :

- ✓ Durée de la convention : 9 ans,
- ✓ Ouverture à raison de 12 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Poste et la Commune.

Intervention :

M. LEMAIN propose d'ouvrir l'APC une ou deux heures supplémentaires l'après-midi de 16 h. à 18 h. ou de 17 h. à 18 h.

Informations et questions diverses

Le tableau pour les permanences lors des élections européennes du 9 juin 2024 est établi en séance.

M. le Maire donne les informations suivantes :

- 14 juillet : à l'occasion de la Fête Nationale, le Comité des Fêtes organise un repas offert aux habitants de la commune.
- Les travaux concernant l'enfouissement des réseaux à Montereau sont demandés au SDE 18.
- Elagage autour de la salle des fêtes et du terrain de basket : l'entreprise THEVENET démarrera les travaux à l'automne.
- Maison Brun / Pichet : baisse du prix de vente proposé. Il a été demandé à l'agence Transaxia d'apposer un panneau.
- Projet RP Global : la société RP Global a un projet privé d'agrivoltaïsme sur La Tour – Le Réau – La Pierre. Suite à sa sollicitation, une réunion de présentation au conseil s'est déroulée le 6 mai. Un deuxième porte à porte auprès des habitations proches est prévu par RP Global en mai-juin.
- Association PEA : réception d'un petit journal suite au projet solidaire en République Dominicaine pour lequel une subvention de la Mairie a été versée.
- La commune a été labellisée « zone fibrée » lors d'une cérémonie organisée par Berry Numérique suite au déploiement complet de la fibre sur le territoire de la Commune.
- Question de M. LEMAIN concernant le passage récurrent d'un drone au-dessus des lotissements. Après recherche, une information sera réalisée (Panneau Pocket, site internet)

- Question de M. LEMAIN concernant l'entretien des trottoirs. Les trottoirs sont traités avec les produits autorisés ou entretenus au tondeur à fil ou à la tondeuse.
- Football : Mme DENIS évoque une rencontre avec le foot féminin entre les représentantes du Club et le District de Foot. Monsieur le Maire indique qu'une réunion de la Commission des Associations a eu lieu quelques jours auparavant avec les représentantes du Club.

Séance levée à : 22:20



En mairie, le 29/05/2024
Le Maire
Etienne DURAND

La secrétaire de séance
Mme MOREIRA Nathalie

